



**DECISION**

***Concernant la signature d'un contrat de location pour  
les installations téléphoniques de la bibliothèque  
municipale avec la société GRENKELOCATION SAS***

---

***HT/SD  
DSG N°12.111***

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

**DECIDE**

- de signer un contrat de location d'un standard téléphonique AASTRA MATRA 415, destiné à la bibliothèque municipale, avec la société GRENKE LOCATION SAS, dont le siège social est situé 19 rue de la Glacière à SCHILTIGHEIM (67311), pour une durée de vingt-et-un trimestres, moyennant la somme trimestrielle de 94,50 €HT, soit 113,02 €TTC.
- d'imputer la dépense au budget communal, nature 6135, fonction 321.

Fait à Royan, le 29 mars 2012

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 30 mars 2012

Pour le Député-Maire et par délégation,  
  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD